

changements dans les parkings-relais nouveau P+R à la Bourdonnette

Un nouveau parking- relais (P+R) de 250 places ouvre, à la Bourdonnette. Celui de l'avenue de Provence va fermer dès le 5 juillet 2010. Les utilisateurs se rendront désormais dans le nouveau parking, via la jonction de Malley, par la route de Chavannes. Par ailleurs, les horodateurs seront progressivement changés au profit de nouveaux appareils de paiement.

Le parking-relais de l'avenue de Provence, situé en contrebas de celle-ci, fermera ses portes le 5 juillet. Cette fermeture est prévue de longue date, en raison de la construction, à sa place, d'immeubles locatifs. Les utilisateurs peuvent déjà se rendre dans un nouveau P+R de 250 places (au lieu des 185 du P+R Provence) situé à la Bourdonnette, en face de la station de métro m1 du même nom. L'accès aux transports publics s'effectue à pied, par-dessous ou par-dessus la route du Lac (galerie ou passage avec feux), rendant le centre-ville facilement atteignable via le métro m1 ou la ligne de bus 25.

Les abonnements P+R en cours de validité le restent jusqu'à leur échéance mais quelques changements interviennent lors de l'achat des tickets journaliers et des abonnements mensuels au P+R Bourdonnette, puis dans l'ensemble des parkings-relais. Il sera désormais envisageable de payer les prestations par cartes de crédit, ce qui ouvrira ainsi de larges possibilités de paiement notamment aux visiteurs étrangers. Les utilisateurs pourront, à terme, payer à l'aide d'une carte ville sur le principe des cartes Galaxy des TL. En revanche le paiement par carte CASH sera supprimé, ce système de paiement étant très peu utilisé. Il sera toujours possible d'utiliser de la monnaie mais sans restitution.

Autre changement, les clients n'introduisent plus leurs numéros d'immatriculation dans les nouveaux horodateurs, les billets de parking, spécifiques P+R, doivent être déposés bien en évidence derrière le pare-brise des véhicules. Une information sur l'utilisation des nouvelles machines est d'ores et déjà affichée sur les appareils et des panneaux indiquent la marche à suivre pour l'achat des tickets ou des abonnements. Les cartes de légitimation sont toujours obligatoires pour les détenteurs d'abonnements mensuels P+R, elles doivent être présentées aux contrôleurs des transports publics (80% des utilisateurs sont des abonnés réguliers). Ce nouveau procédé offre une certaine souplesse aux détenteurs de plusieurs voitures ou aux adeptes du covoiturage. Il permet ainsi d'utiliser un autre véhicule sans avoir à informer la police du changement d'immatriculation.



La situation du nouveau parking de la Bourdonnette va modifier sensiblement les habitudes des utilisateurs. Toutefois, la construction de quelques 120 appartements de qualité sur le site de l'ancien P+R de Provence permettra de réduire la pénurie d'appartements à Lausanne. Par ailleurs, les automobilistes, qui n'auront plus à emprunter l'avenue du Chablais, verront leurs attentes diminuer au carrefour de la Bourdonnette. La Municipalité remercie d'avance la population de sa patience et de sa compréhension.

La direction des travaux

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec Olivier Français, directeur des travaux, tél, 021 315 52 00

www.lausanne.ch/parkings_relais

Lausanne, le 22 juin 2010